

**Zeitschrift:** Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =  
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

**Band:** 10 (1949)

**Heft:** 3

**Rubrik:** EOV., Mitteilungen des Zentralvorstandes : 29.  
Delegiertenversammlung vom 15. Mai 1949 in Münsingen (Bern) =  
S.F.O., communications du comité central : 29ème assemblée des  
délégués à Munsingen (Berne) le 15 mai 1949

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Sinfonia

*Schweizerische Monatsschrift für Orchester- und Hausmusik  
Offizielles Organ des Eidg. Orchesterverbandes*

*Revue suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre  
Organe officiel de la Société Fédérale des Orchestres*

*Erscheint monatlich / Paraît mensuellement*

*Redaktion: Prof. Dr. A.-E. Cherbuliez, Siriusstraße 10, Zürich*

## *EOV., Mitteilungen des Zentralvorstandes*

### *29. Delegiertenversammlung vom 15. Mai 1949 in Münsingen (Bern)*

#### **I. Einladung — Convocation**

Wir beehren uns, die Ehrenmitglieder des EOV., alle Sektionen und die Musikkommission zur Teilnahme an der Delegiertenversammlung vom 15. Mai 1949 in Münsingen freundlich einzuladen.

Zur Delegiertenversammlung hat jede Sektion das Recht, zwei stimmberechtigte Delegierte abzuordnen; diese können aus der Mitte der Aktiv-, Passiv- oder Ehrenmitglieder gewählt werden.

Jeder Delegierte hat nur eine Stimme, selbst wenn er mehr als eine Sektion vertritt.

Die Delegiertenversammlung ist beschlußfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der vertretenen Sektionen.

**Anträge von Sektionen** an die Delegiertenversammlung sind spätestens **vier Wochen** vor der Versammlung, bestimmt formuliert und begründet, dem Zentralvorstand zur Begutachtung einzureichen. Anträge, die verspätet eingehen, können zur Behandlung kommen, zur Erledigung aber nur, wenn der Zentralvorstand mit deren Inhalt und mit der sofortigen Abstimmung darüber einverstanden ist.

Dies sind die wichtigsten Bestimmungen der Statuten über die Delegiertenversammlung.

Wir begrüßen es sehr, wenn die Sektionen in erster Linie ihre zur Ehrung vorgeschlagenen Veteranen delegieren, aber auch noch recht viele andere Mitglieder.

Unentschuldigte Sektionen werden im Protokoll namentlich aufgeführt. Die Entschuldigungen müssen vor der Versammlung im Besitze des Zentralpräsidenten sein.

Nähere Mitteilungen folgen in den nächsten Nummern der «Sinfonia». Die gastgebende Sektion erwartet recht viele Delegierte bereits Samstag, den 14. Mai, um ihrem Unterhaltungsabend beiwohnen zu können. Das Tagesprogramm und die Anmeldekarten werden den Sektionen direkt zugehen.

Die nächste Nummer der «Sinfonia» erscheint am 15. April 1949; le prochain numéro de «Sinfonia» paraîtra le 15 avril 1949.

## *S.F.O., Communications du comité central*

### *29<sup>ème</sup> Assemblée des délégués à Munsingen (Berne) le 15 mai 1949*

Nous avons l'honneur, de convoquer les membres honoraires, toutes les sections et la commission de musique à l'assemblée des délégués qui aura lieu à Munsingen le 15 mai 1949, et de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Chaque sections a le droit de présenter deux délégués avec droit de vote. Les délégués peuvent être choisis parmi les membres actifs, passifs ou honoraires.

Chaque délégué n'a droit qu'à une voix, même s'il représente plus d'une section. L'assemblée des délégués délibère et vote quel que soit le nombre des sections représentées.

Les propositions des sections à l'adresse de l'assemblée des délégués doivent être formulées en termes précis avec motifs à l'appui; elles doivent être communiquées au comité central pour préavis quatre semaines au moins avant l'assemblée. Les propositions présentées après ce délai peuvent être mises en discussion, mais elles ne peuvent être votées et liquidées que si le comité central en accepte le contenu et s'il est d'accord qu'elles soient mises aux voix séance tenante.

Le comité central invite cordialement toutes les sections de la S. F. O. de déléguer en premier lieu leurs vétérans qui ont été inscrits pour la mise en honneur; il va sans dire que le comité espère qu'un nombre aussi grand que possible d'autres membres les rejoindront.

Les noms des sections non-représentées à l'assemblée des délégués et qui ne se sont pas fait excuser, seront mentionnés dans le procès-verbal. Les excuses doivent être transmises au président central avant l'assemblée des délégués.

D'autres détails et des indications plus précises suivront au prochain numéro de «Sinfonia». La section dont nous serons les hôtes à Munsingen, espère que tous les délégués qui sont en état de le faire arriveront déjà le samedi, 14 mai, à Munsingen afin d'assister à la soirée récréative, organisée en leur honneur. Les sections recevront encore une invitation accompagnée d'un programme détaillé.

## II. Traktanden — Ordre du jour

1. Begrüßung.
2. Wahl der Stimmzähler und Aufnahme der Präsenzliste.
3. Protokoll der Delegiertenversammlung vom 2. Mai 1948 in Wil (siehe «Sinfonia» Nr. 5—6/1948).
4. Jahresbericht pro 1948 und Bibliothekbericht (siehe «Sinfonia» Nr. 1 und 2/1949).
5. Abnahme der Jahresrechnung pro 1948 (erscheint in Nr. 4/1949 der «Sinfonia»); Bericht der Revisionssektionen; Voranschlag pro 1949.
6. Ehrungen.
7. Anträge des Zentralvorstandes:
  - a) Abänderung von Art. 1 des Veteranenreglementes;
  - b) Krediteröffnung für den Neudruck des Bibliothekskataloges;
  - c) Abgabe des Bibliothekskataloges an die Sektionen;
  - d) regionale Präsidentenkonferenzen 1949;
  - e) regionale Dirigentenkurse 1949.
8. Anträge der Sektionen: Bis heute eingegangen:
  - a) Antrag der Sektion OV. Kriens: Abänderung von Art. 12 der Statuten.
9. Wahl des Zentralvorstandes (Ablauf der Amtsdauer).
10. Festsetzung des Jahresbeitrages.
11. Wahl der zwei Rechnungsrevisionssektionen.
12. Bestimmung des Ortes der nächsten Delegiertenversammlung.
13. Allgemeine Aussprache.

10<sup>0</sup> Bienvenue et message du président central.

20<sup>0</sup> Nomination des scrutateurs et établissement de la liste de présence.

30<sup>0</sup> Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 mai 1948 à Wil (voyez «Sinfonia», Nos 5 et 6, année 1948).

40<sup>0</sup> Rapports annuels pour l'exercice 1948:

a) Rapport du président central;

b) Rapport du bibliothécaire central (voyez, pour les deux rapports, «Sinfonia», Nos 1 et 2, année 1949).

50<sup>0</sup> Reddition des comptes de l'année 1948:

a) Comptes de la S. F. O. (voyez «Sinfonia», No 4, année 1949);

b) Rapport des vérificateurs;

c) Budget pour l'exercice 1949.

60<sup>0</sup> Mises à l'honneur: Nomination de vétérans.

- 7<sup>0</sup> Propositions du comité central:
- a) Modification de l'article 1er du règlement pour les vétérans;
  - b) Ouverture d'un crédit en vue de la publication du nouveau catalogue de la bibliothèque centrale;
  - c) Distribution du catalogue de la bibliothèque centrale aux sections de la S. F. O.;
  - d) Réunions régionales des présidents de sections au cours de 1949;
  - e) Cours de direction régionaux pendant l'année 1949.
- 8<sup>0</sup> Propositions des sections. Le comité central a reçu, jusqu'à ce jour, les propositions suivantes:  
proposition de la section de Kriens concernant la modification de l'article 12e des statuts.
- 9<sup>0</sup> Election du comité central dont le mandat, suivant les dispositions des statuts, a expiré.
- 10<sup>0</sup> Fixation de la contribution annuelle.
- 11<sup>0</sup> Nomination de deux sections vérificateurs des comptes.
- 12<sup>0</sup> Désignation du lieu de la prochaine assemblée ordinaire des délégués.
- 13<sup>0</sup> Propositions diverses.

### III. Anträge des Zentralvorstandes — Propositions du comité central

**Zu Trakt. 7a:** Abänderung des Veteranenreglementes: Art. 1 des Veteranenreglementes sollte mit Art. 2 in Einklang gebracht werden. Wir schlagen folgende Neuformulierung von Art. 1 vor: «Veteran des EOV. wird, wer volle 35 Jahre als mitspielendes Aktivmitglied einem oder mehreren **schweizerischen** Orchestervereinen angehört hat und zur Zeit der Ernennung in einer Sektion des EOV. aktiv tätig ist.»

**Zu Trakt. 7b:** Der Neudruck von 500 Exemplaren des Bibliothekskataloges kostet rund Fr. 1500.—. Der Zentralvorstand ersucht um entsprechende Kreditöffnung.

**Zu Trakt. 7c:** Die hohen Gestehungskosten des neuen Bibliothekskataloges (rd. Fr. 3.— pro Ex.) werden eine unentgeltliche Abgabe an die Sektionen kaum erlauben. Der Zentralvorstand schlägt deshalb folgende Regelung für die Abgabe vor:

Erstes Exemplar (obligatorisch für jede Sektion)	. . . . .	Fr. 2.—,
jedes weitere Exemplar	. . . . .	Fr. 3.—.

**Zu Trakt. 7d:** Die im abgelaufenen Jahr stattgefundenen Präsidentenkonferenzen wiesen überall einen sehr erfreulichen Besuch auf und fanden begeisterte Aufnahme. Diese enge Kontaktnahme zwischen Sektionspräsidenten und Zentralvorstand wurde lebhaft begrüßt und es wurde allseitig der Wunsch auf Fortführung dieser Konferenzen ausgedrückt. Der Zentralvorstand empfiehlt deshalb die Fortführung der Präsidentenkonferenzen.

**Zu Trakt. 7e:** Von vier vorgesehenen eintägigen Dirigentenkursen konnten

bis heute deren drei zur Durchführung gelangen. Alle waren sehr gut besucht und erzielten einen durchschlagenden Erfolg. Ueberall waren sich die Teilnehmer darin einig, lehrreiche Stunden genossen zu haben, wofür sie herzlichen Dank zum Ausdruck brachten und den Wunsch auf Fortführung der Kurse äußerten. Der Zentralvorstand hat die Ueberzeugung gewonnen, daß mit diesen Kursen den Sektionen ein schon lange ersehnter Dienst geleistet wird. Wir schlagen deshalb die Weiterführung der Dirigenten-kurse vor.

**Zu Trakt. 9:** Wahl des Zentralvorstandes: Statutengemäß findet alle drei Jahre die Wahl des Zentralvorstandes statt. Es liegen keine Demissionen vor, somit stellen sich alle Vorstandsmitglieder für eine weitere Amtsdauer zur Verfügung, vorbehältlich der Zustimmung der Delegiertenversammlung.

**Zu Trakt. 13:** Wahl des Ortes der nächsten Delegiertenversammlung: Die Sektion Delémont hat sich schon zweimal um die Uebernahme der DV. beworben. In Würdigung dieser Anmeldungen hat die letztjährige DV. beschlossen, es sei derjenigen von 1949 zu empfehlen, die Tagung von 1950 der Sektion Delémont zu übergeben. Der Zentralvorstand schließt sich dieser Empfehlung an.

**ad 7a):** Modification du règlement des vétérans. L'article 1er de ce règlement devrait être rédigé de façon à ne pas contredire l'article 2 d du même règlement. C'est pourquoi nous proposons la nouvelle rédaction suivante de l'article 1er: Peut être nommé vétéran de la S. F. O. qui a été membre actif d'un ou de plusieurs orchestres **suisses** pendant 35 ans révolus et qui, au moment de sa nomination comme vétéran, est encore membre actif d'une section de la S. F. O.

**ad 7b):** L'impression de 500 exemplaires du nouveau catalogue de la bibliothèque centrale coûtera environ fr. 1500.—. Le comité central propose de lui accorder un crédit respectif.

**ad 7c):** Les frais considérables occasionnés par l'impression du nouveau catalogue de la bibliothèque centrale (environ fr. 3.— par exemplaire) ne permettront pas de remettre ce catalogue gratuitement aux sections. Le comité central propose, par conséquent, de procéder de la façon suivante:  
Premier exemplaire (obligatoire pour chaque section): . . . . fr. 2.—.  
Chaque exemplaire suivant . . . . . fr. 3.—.

**ad 7d):** Les réunions régionales des présidents de sections organisées au cours de l'année 1948 ont été fréquentées d'une façon très satisfaisante et ont obtenu l'approbation générale. Le comité central fut félicité d'avoir réalisé ce contact étroit avec les présidents de sections; à l'unanimité, le voeu fut exprimé de continuer ces réunions et d'en élargir les bases. Le comité central propose, par conséquent, d'organiser une nouvelle série de ces réunions ou cours de l'année 1949.

**ad 7e):** Jusqu'à ce jour, trois des quatre cours de direction prévus ont eu lieu, tous en présence d'un nombre très satisfaisant de participants et avec un succès indéniable. Chaque fois, ceux qui étaient présents étaient d'accord d'avoir passé des heures des plus instructives et exprimèrent, avec leurs remerciements sincères, le désir de continuer ces journées de travail dans le domaine de l'art de diriger. Le comité central propose, par conséquent, d'organiser une nouvelle série de ces cours de direction pour 1949.

**ad 9):** Election du comité central. Les statuts prévoient tous les trois ans l'élection du comité central. Aucun membre du comité central actuel n'a offert sa démission, tous les membres sont donc disposés à accepter à nouveau un mandat de membre du comité central que l'assemblée des délégués leur conférerait.

**ad 13):** Quant à la désignation du lieu de la prochaine assemblée ordinaire des délégués, nous tenons à rappeler aux délégués que la section de Delémont a présenté déjà deux fois de suite sa candidature pour l'organisation d'une assemblée des délégués. En respectant ce vœu, l'assemblée des délégués a décidé en 1948 à Wil, de recommander chaudement à l'assemblée de 1949, de prier la section de Delémont de bien vouloir se charger de l'organisation de l'assemblée des délégués de 1950. Le comité central se joint à cette recommandation.

#### **IV. Anträge der Sektionen — Propositions de sections**

**Zu Trakt. 8a:** Die Sektion OV. Kriens stellt den Antrag, es sei der letzte Satz von Art. 12 der Statuten wie folgt abzuändern: «Ehrenmitglieder haben an der Delegiertenversammlung persönliches Stimmrecht.»

Der Zentralvorstand unterstützt diesen Antrag. Eventuelle weitere Anträge der Sektionen folgen in den nächsten Nummern der «Sinfonia».

**ad 8):** La section de Kriens propose de modifier le dernier alinéa de l'article 12e des statuts comme suit: «Les membres honoraires ont, au sein de l'assemblée des délégués, personnellement le droit de vote.»

Le comité central soutient cette proposition. Les propositions transmises éventuellement encore au comité central seront portées à la connaissance de toutes les sections aux prochains numéros de «Sinfonia».

Für den Zentralvorstand: R. Botteron, Zentralpräsident.  
Pour le comité central: R. Botteron, président central.

### ***Avis à Messieurs les présidents des sections romandes***

La conférence des présidents de sections, prévue au programme d'activité de l'exercice 1948/49 de la S. F. O., aura lieu le

dimanche, 20 mars 1949 à 14.00 heures à Bienne, Hôtel de la Clé, Rue centrale.

Le programme détaillé sera envoyé personnellement à Messieurs les présidents des sections romandes.

Pour le comité central: R. Botteron, président central.

## *Rapport annuel de la Société fédérale des orchestres pour 1948*

### **Introduction**

La S. F. O. a pour but de collaborer, par son activité dans le domaine de la musique orchestrale pour amateurs, à la vie intellectuelle et artistique dans un sens éthique et national. Le travail annuel de nos sections représente un effort constant pour ouvrir à tous les instrumentistes mélomanes, répartis dans toutes les régions de notre pays, dans les grands centres de la vie musicale Suisse autant que dans les petites localités à la campagne et dans la montagne, le beau chemin de la musique pour orchestre; cette activité permet même sans doute de développer maint talent musical qui, peut-être, trouvera, par la fréquentation des répétitions de nos sections, un jour la voie d'une carrière de musicien professionnel.

Nous nous croyons en droit d'assurer que la S. F. O. a donné également en 1948 la preuve de son dévouement à l'idéal qui l'anime et qui ressort de l'esprit de ses statuts; cette année peut-être considérée comme une période de travail culturel dans le meilleur sens du terme et d'efforts louables en faveur des buts les plus nobles.

### **Assemblée des délégués**

L'assemblée ordinaire des délégués eut lieu le 2 mai 1948 dans la pittoresque ville de Wil (St-Gall) en présence de 81 délégués, du comité central, de la commission de musique, de plusieurs membres honoraires et d'hôtes d'honneur, tels que M. le syndic Löhner, ancien membre du comité central de notre société. L'assemblée a liquidé en premier lieu les affaires courantes et l'ordre du jour prévu par les statuts. Parmi les décisions importantes nous mentionnons:

- a) Organisation de réunions régionales de présidents de sections;
- b) organisation de cours de direction régionaux;
- c) augmentation des frais d'abonnement de l'organe officiel de la S. F. O. «Sinfonia»;
- d) nouvelle édition du catalogue de la bibliothèque centrale revu et augmenté.

Pour raisons de santé ébranlée et de surcharge professionnelle M. Auguste Rehnelt, à Bienne, s'est vu forcé d'annoncer, par lettre du 26 mars 1948, sa démission comme président central et membre du comité central de notre société. Le démissionnaire a bien mérité de la S. F. O. au cours des années qu'il a consacrées à celle-ci. Nous tenons à lui exprimer ici nos remerciements sincères.